

DELIBERATION n° 72-6 du 17 FEVRIER 1972
PORTANT REDUCTION ET ANNULATION D'ORDRES DE RECETTE

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie",

Vu les ordres de recette n° 1944 et 2557 des bordereaux 50 et 78 émis au titre de la redevance Prélèvement 1969, l'ordre de recette n° 2660 du bordereau 79 émis au titre de la redevance Prélèvement 1970, l'ordre de recette n° 6660 du bordereau 237 émis au titre de la redevance Prélèvement 1971 et l'ordre de recette n° 2841 du bordereau 88 émis au titre de la redevance Prélèvement 1971,

DELIBERE

Article unique

Le Directeur de l'Agence est autorisé à :

- 1°) annuler l'ordre de recette n° 2557 du bordereau 78 d'un montant de 65,40 F émis au titre de l'apurement de la redevance Prélèvement 1969 ;
- 2°) réduire l'ordre de recette n° 1944 du bordereau 50, émis au titre de la redevance provisionnelle Prélèvement 1969, d'un montant de 648,60 F ;
- 3°) réduire l'ordre de recette n° 2660 du bordereau 79, émis au titre de la redevance provisionnelle Prélèvement 1970, d'un montant de 1.319,20 F ;
- 4°) annuler l'ordre de recette n° 6660 du bordereau 237, émis au titre de la redevance provisionnelle Prélèvement 1971 (1er acompte), d'un montant de 725,70 ;
- 5°) réduire l'ordre de recette n° 2841 du bordereau 88, émis au titre de la redevance provisionnelle Prélèvement 1971 (2ème acompte), d'un montant de 593,50F.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET